



COMMUNIQUE DE PRESSE

Site Internet du Pouvoir judiciaire

Diffusion sur Internet de la jurisprudence des juridictions administratives genevoises

Depuis ce jour, toute personne intéressée peut consulter en ligne la jurisprudence rendue par le Tribunal administratif (TA), le Tribunal cantonal des assurances sociales (TCAS), le Tribunal arbitral, le Tribunal des conflits, les Commissions de recours de l'Université, des fonctionnaires de la police et de la prison et du personnel enseignant de l'Instruction publique, la Commission cantonale de conciliation et d'estimation en matière d'expropriation et la Commission centrale des améliorations foncières à l'adresse suivante :

<http://justice.geneve.ch/jurisprudence/>.

En mettant progressivement sa jurisprudence en ligne, le Pouvoir judiciaire répond au principe de la publicité des jugements et satisfait ainsi aux exigences de la Constitution fédérale et de la loi cantonale sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD). Par cette démarche, il entend également offrir une plus grande transparence de son activité et répondre à la demande croissante des justiciables et des milieux intéressés de pouvoir accéder au texte intégral des jugements rendus par les tribunaux.

Le moteur de recherche a été développé par le Pouvoir judiciaire à l'aide de logiciels libres. Une recherche est possible sous différentes formes, par année, par juridiction et par mots clés.

Des explications plus précises sur le contenu de la jurisprudence ainsi que sur le fonctionnement du moteur de recherche sont à disposition des internautes sur le site.

Renseignements complémentaires:

Sur la jurisprudence

Caroline del Gaudio, greffière de juridiction du TA et des commissions administratives, tél. 022 388 23 06

Catherine Vernier Besson, greffière de juridiction du TCAS, tél. 022 388 23 65

Sur le moteur de recherche

Laurent Dami, conseiller en systèmes d'information et d'organisation, tél. 022 327 20 64